

Pour les prises en charge spécifiques aux Maladies Inflammatoires Chroniques Intestinales, fournir uniquement les 3 premiers points (Dossier médical, noms médecins correspondants, copies des ordonnances).

Madame, Monsieur,

Afin que le médecin du service puisse étudier votre demande d'admission au CERES et afin de vous accompagner dans votre projet, merci de vous assurer que **TOUS les éléments suivants soient présents** dans votre dossier d'admission :

- **Le dossier médical ENTIEREMENT rempli** : nom prénom, date de naissance, motif du 100%, poids, taille...
- **NOM des médecins correspondants** : endocrinologue/ médecin traitant autres...
- **PHOTOCOPIE de Votre/vos ordonnance(s)** comprenant tous vos **MEDICAMENTS** actuels.
- **PHOTOCOPIE DE LA DERNIERE prise de sang** datant de moins de 3 mois comprenant :
 - Un bilan du cholestérol (EAL)
 - Une glycémie à jeun
 - Un bilan thyroïdien (TSH)
- Si vous êtes diabétique : la dernière Hémoglobine glyquée (HbA1c), bilan rénal (créatinémie, MDRD).
- **ECG DE REFERENCE et CONSULTATION CARDIOLOGIQUE DE CONTROLE** datant de moins de 3 mois dans le cadre de la pratique de l'activité physique en centre de nutrition.
- **Si vous êtes suivi par un psychiatre, un certificat médical de sa part**, notifiant l'adéquation du séjour en hospitalisation de jour avec l'état de santé actuel.

Attention : tout dossier incomplet/pièce manquante, ne permettra pas l'étude du dossier qui vous sera renvoyé.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Bureau des entrées

Hôpital de Jour CERES
65, Voie Romaine - 06000 NICE
☎ : 04.89.08.76.00 - **Fax : 04.89.94.61.40**
Email : contact@hdjceres.com - N° FINESS 060023694

NOTICE D'INFORMATION Dossier de pré-admission

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous souhaitez effectuer un séjour dans notre établissement et nous vous en remercions. Cette notice d'information vous est destinée afin de vous aider à constituer votre dossier de pré-admission.

Dossiers à compléter et à nous retourner signés

Dossier Administratif de pré-admission

Ce document est à compléter (**recto-verso**) et à signer par vos soins.

Il est impératif de renseigner l'ensemble des informations demandées sur ce document.

Dossier Médical de pré-admission

Ce document est à faire compléter par votre médecin prescripteur. Il est à nous retourner sous pli confidentiel avec le reste de votre dossier **et la prescription médicale du séjour** (établie par le médecin sur simple feuille d'ordonnance, elle fait office de prise en charge pour la CPAM).

Il est impératif de renseigner l'ensemble des informations demandées sur ce document (vérifiez que votre médecin a bien apposé son cachet et sa signature sur la demande).

Pièces justificatives à fournir

Copie de votre attestation papier de sécurité sociale en cours de validité => IMPERATIF

Cette attestation peut vous être fournie par votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur le site internet de la CPAM : www.ameli.fr . Merci de bien vouloir vérifier la période de validité de vos droits. *Si votre caisse de régime obligatoire est autre que la CPAM (RSI/RAM, MGEFI, SNCF, MSA, MONACO, CPRCEN), merci de nous contacter.*

Copie recto verso de votre carte de complémentaire santé en cours de validité

Votre carte mutuelle (ou assurance privée) vous est fournie par votre organisme de complémentaire santé. Merci de bien vouloir vérifier la période de validité de vos droits.

Si vous bénéficiez de la Couverture Maladie Universelle (CMU), nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir l'attestation en cours de validité.

Copie recto verso de votre pièce d'identité en cours de validité

Les documents médicaux indiqués au verso de cette page.

Une photo d'identité récente à coller sur le dossier médical (cadre en haut à droite)

Nous vous remercions de bien vouloir retourner votre dossier de pré-admission rempli, complet et signé avec l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Votre dossier médical de pré-admission sera transmis au médecin de notre établissement pour avis :

Si un refus d'admission est prononcé :

- Vous recevrez un courrier vous informant du refus
- Votre médecin recevra un courrier l'informant des motifs de ce refus et pourra ainsi vous les communiquer

Si un accord d'admission est prononcé :

- Vous recevrez un courrier de confirmation de votre admission
- Votre médecin recevra un courrier l'informant de votre admission